

5TH AVENUE
Société par Actions Simplifiée « SAS »
Au capital de 10 000 Euros
Siège social : 4 RUE DE LA JUIVERIE,
91150 ETAMPES
881 850 853 R.C.S. Evry

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 11/09/2025**

*L'an deux milles vingt-cinq, le 11 Septembre à 9 heures. Les associés de la société **5TH AVENUE** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société sis au **4 RUE DE LA JUIVERIE, 91150 ETAMPES** afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :*

1. Démission de l'ancien Président Monsieur **ZELMATI Saïd Tony**
2. Nomination d'un nouveau Président Mr **BRAYM Jawad** en remplacement de Monsieur **ZELMATI Saïd Tony** Président démissionnaire.
3. Agrément de la cession de **100** actions détenues par Monsieur **ZELMATI SAÏD TONY** et Monsieur **DIALLO ADAM**, au profit de Monsieur **BRAYM Jawad**.
4. Changement de la forme juridique de la société.
5. Ajout d'un nom commercial
6. La modification des statuts de la société.

Sont présents : **Monsieur BRAYM Jawad** : Nouveau Président
Monsieur ZELMATI Saïd Tony: Président démissionnaire.
Monsieur DIALLO ADAM: Associé

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par **Monsieur ZELMATI Saïd Tony**

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'il peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président déclare en tant que de besoin renoncer expressément à toutes nullités, exceptions et fins de non recevoir relatives à la convocation et à la tenue de l'assemblée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu **Monsieur ZELMATI Saïd Tony** pour sa décision de démission, a agréé cette décision.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide la nomination de Monsieur **BRAYM Jawad** en qualité de Président.

Né le 29 mars 1994 à ETAMPES

De Nationalité « Française »

Demeurant 8 RUE VAN LOO 91150 ETAMPES

Cette décision est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire approuve l'opération de la cession de **100** actions détenues par **Monsieur ZELMATI Saïd Tony** et **Monsieur DIALLO ADAM**, au profit de **Monsieur BRAYM Jawad**

Cette décision est adoptée à l'unanimité

QUATERIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire approuve le changement de la forme juridique de la société.

La société deviendra une **SASU**.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire approuve l'ajout d'un nom commercial de la société.

Le nom commercial est : **KRYSPYZ**.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve la mise à jour des statuts à la suite des différentes décisions précises par cette assemblée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à son président et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder à toutes les publicités légales de dépôt et de publicité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés, après lecture.

Monsieur **BRAYM Jawad**
Certifié conforme à l'originale
(Nouveau Président)



Monsieur **ZELMATI Said**
(BON pour sa démission)



Monsieur **DIALLO ADAM**

